

Mise à jour du cadre de durabilité de l'IFC
Cadre de consultation des parties prenantes
Document public

Avril 2025

Table des matières

Sigles et abréviations	iii
Introduction et présentation générale.....	1
Cadre de consultation des parties prenantes	2
1.1 Objectifs.....	2
1.2 Approche pour la consultation des parties prenantes	2
1.2A Phase I : Dialogue (9-12 mois)	2
1.2B Phase II : Consultation publique (12-24 mois).....	3
1.3 Groupes de parties prenantes	4
1.4 Mécanismes de consultation et de retour d'information.....	5
1.5 Calendrier prévu	5

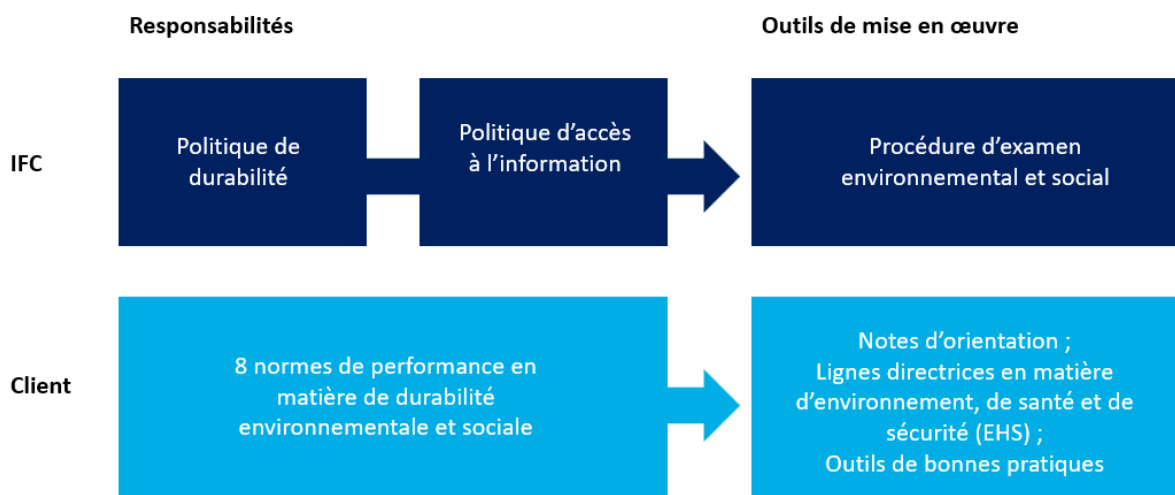
Sigles et abréviations

BMD	Banques multilatérales de développement
CODE	Comité pour l'efficacité du développement
E&S	Environnemental et Social
IFC	Société financière internationale
IFD	Institutions de financement du développement
MIGA	Agence multilatérale de garantie des investissements
NP	Normes de performance de l'IFC
ONU	Organisation des Nations Unies
OSC	Organisations de la société civile

Introduction et présentation générale

1. Le Cadre de durabilité de la Société financière internationale (IFC), adopté en 2006, reflétait une architecture nouvelle pour les politiques et les normes environnementales et sociales (E&S) qui délimitait clairement les rôles et responsabilités de l'IFC et de ses clients. La politique de durabilité environnementale et sociale (ci-après dénommée « politique de durabilité ») s'appliquait à l'IFC, tandis que les normes de performance en matière de durabilité environnementale et sociale (ci-après dénommées « normes de performance ou NP ») décrivaient les exigences auxquelles sont assujettis les clients au niveau des projets. Des notes d'orientation ont été ajoutées au cadre en 2007 pour fournir des conseils sur les exigences des NP et sur les bonnes pratiques en matière de durabilité afin d'améliorer la performance des projets.

2. Le cadre de durabilité a été mis à jour en 2012 pour tenir compte de l'évolution des enjeux E&S, ainsi que des activités de l'IFC et de ses marchés. Les engagements de l'IFC dans divers domaines ont été clarifiés ou renforcés à cette occasion afin de s'aligner sur les bonnes pratiques internationales de l'époque. La Politique d'accès à l'information, qui définit les obligations institutionnelles de l'IFC en matière de divulgation d'informations et de transparence, a aussi été élaborée en 2012 pour renforcer le cadre. Avec la mise en place du cadre de durabilité et sa mise à jour ultérieure, l'IFC est devenue la référence internationale en matière de gestion des risques E&S pour le secteur privé dans les marchés émergents et les économies en développement. Le cadre de durabilité de la MIGA est quant à lui constitué de la Politique de durabilité et des Normes de performance de la MIGA, adoptées en octobre 2013, et de sa Politique d'accès à l'information, adoptée en décembre 2013.¹



3. L'IFC et la MIGA n'ont cessé de renforcer et d'améliorer leur responsabilité E&S. Le Cadre de durabilité est complété par divers outils de mise en œuvre, notamment la procédure d'examen environnemental et social, les lignes directrices en matière d'environnement, de santé et de sécurité (EHS) et plusieurs notes d'orientation. Depuis 2012, plus de 80 publications et outils de bonnes pratiques ont été publiés pour fournir des conseils sur la mise en œuvre des NP et de l'approche de l'IFC en matière de durabilité. Parmi les banques multilatérales de développement (BMD) homologues, l'alignement sur l'approche de la gestion des risques E&S et de la transparence exposée dans le cadre de durabilité 2012 de l'IFC s'est accentué au cours de la dernière décennie. L'IFC a également renforcé son département dédié aux politiques et risques E&S et déployé une expertise opérationnelle E&S de première ligne

¹ La politique de durabilité, les normes de performance et la politique d'accès à l'information de la MIGA sont très proches de la structure, du contenu et de la substance du cadre de durabilité de l'IFC, avec certains ajustements qui reflètent les activités propres à la MIGA. Les normes de performance de la MIGA sont pour l'essentiel les mêmes que celles de l'IFC.

supplémentaire dans ses opérations régionales.

4. Alors qu'elle fait face à des enjeux E&S nouveaux et de plus en plus complexes, l'IFC s'est désormais engagée dans un vaste processus de mise à jour de son cadre de durabilité de 2012. Cette initiative donnera à l'IFC et à la MIGA l'occasion d'élaborer et d'adopter un cadre de politiques E&S pour le secteur privé reflétant une approche adaptée à l'échelle et à la complexité de leurs produits financiers et de leur portefeuille, capable de faire face aux risques E&S émergents complexes et aux défis mondiaux.

5. La MIGA travaillera en étroite collaboration avec l'IFC à l'examen et à l'actualisation de son propre cadre de durabilité de 2013, qui est largement aligné sur le cadre de durabilité de l'IFC, avec quelques variations pour tenir compte du modèle opérationnel et des produits de la MIGA. Dans le cadre de cette mise à jour, l'IFC et la MIGA, en collaboration avec la Banque mondiale, étudieront la possibilité d'une harmonisation plus poussée en s'orientant vers une approche E&S d'« Un seul Groupe de la Banque mondiale ».

6. La collaboration avec les parties prenantes fait partie intégrante de la mise à jour, et le présent cadre décrit le processus de consultation.

Cadre de consultation des parties prenantes

1.1 Objectifs

7. Le cadre de consultation des parties prenantes propose une approche structurée pour impliquer les parties prenantes dans le processus de mise à jour du cadre de durabilité. Il décrit les canaux et les plateformes qui seront utilisés à cette fin.

8. Il vise à fournir une plateforme pour un dialogue et des contributions inclusifs, transparents et systématiques. Cette approche structurée a pour objectif de permettre l'élaboration d'un cadre de durabilité actualisé qui soit complet, inclusif et qui reflète les diverses perspectives des parties prenantes concernées. La MIGA participera au processus de mobilisation des parties prenantes aux côtés de l'IFC.

1.2 Approche pour la consultation des parties prenantes

9. Une approche structurée et par phases de la consultation des parties prenantes, conforme aux [lignes directrices du Groupe de la Banque mondiale en matière de consultation](#) sera conçue et suivie pour permettre la participation de diverses parties prenantes et l'intégration de différents points de vue pertinents pour la mise à jour. Le cadre de consultation est organisé de manière à s'appuyer progressivement sur une série d'étapes permettant d'intégrer et de traiter les retours d'information des parties prenantes de manière continue.

1.2A Phase I : Dialogue (9-12 mois)

10. Conformément aux bonnes pratiques internationales, pour préparer les consultations publiques sur le cadre de durabilité, deux exercices initiaux seront menés afin d'obtenir des contributions de l'extérieur :

- a. planification des consultations publiques ; et
- b. sessions techniques ciblées sur les enjeux relatifs aux politiques.

11. **Planification des consultations publiques :** Cet exercice vise à établir les bases et l'approche de l'engagement et à prendre contact avec les parties prenantes représentant divers groupes, y compris les organisations de la société civile (OSC), les organisations non gouvernementales (ONG) et les groupes de réflexion, les organisations syndicales et les plateformes représentatives des peuples autochtones. L'objectif est de recueillir des contributions larges et diverses sur le processus de consultation global proposé, ainsi que sur toute question supplémentaire pertinente aux fins de la mise à jour.

12. Diverses sessions seront organisées pour promouvoir des débats approfondis et recueillir les

points de vue des parties prenantes. Pour ces sessions sur invitation uniquement, les groupes invités à participer recevront à l'avance des informations générales pertinentes, une feuille de travail et une liste de questions qui aideront à structurer, éclairer et orienter les sessions d'engagement ainsi qu'à recueillir des observations sur la manière de s'engager le plus efficacement possible dans la phase II.

13. Cet engagement permettra d'éclairer et d'affiner l'approche de consultation qui sera établie dans un plan de consultation des parties prenantes, y compris la définition des méthodes d'engagement, le recensement des parties prenantes, la divulgation de la documentation, et la forme que prendront la communication des contributions et des observations et la présentation des révisions.

14. **Sessions techniques ciblées :** Le deuxième exercice à ce stade mettra l'accent sur la collecte d'informations, d'idées et de points de vue sur des enjeux E&S thématiques spécifiques et la transparence auprès d'experts en la matière, notamment des clients de l'IFC et de la MIGA, des universitaires, des experts des industries, des réseaux de praticiens, des communautés de pratique, des institutions de financement du développement (IFD) et des financeurs, ainsi que des organisations de la société civile (OSC). Ces sessions tenues sur invitation uniquement, en ligne et en personne, contribueront à éclairer le cadre sur les risques potentiels, les opportunités et les stratégies d'atténuation actuelles et techniquement solides associées à des sujets spécifiques. Cet effort sera complété par un processus d'engagement interne au sein de l'IFC et de la MIGA et dans l'ensemble du Groupe de la Banque mondiale.

15. À l'issue de la phase I, les documents suivants seront publiés :

- a. un récapitulatif des résultats de la phase I ; et
- b. un plan de consultation des parties prenantes fournissant de plus amples indications sur la mise en œuvre de la phase II.

1.2B Phase II : Consultation publique (12-24 mois)

16. Un avant-projet de mise à jour du cadre de durabilité mis à jour sera produit au début de la phase II, qui se concentrera sur la publication et la diffusion de l'avant-projet, l'organisation de sessions de consultation et la collecte d'observations et d'informations. La mobilisation des parties prenantes se poursuivra à travers de multiples canaux et prendra de multiples formes afin d'élargir le dialogue entamé lors de la phase I. Le portail de consultation sur la mise à jour du cadre de durabilité décrira les plateformes d'engagement et les méthodes permettant de recueillir les observations des parties prenantes, et précisera les lieux, les dates et le format des engagements.

17. Pour promouvoir un processus participatif, inclusif et transparent, deux cycles de consultation seront menés au cours de la phase II, afin de donner aux parties prenantes la possibilité d'examiner les documents et de faire part de leurs observations, de leurs réactions et de leurs suggestions. Le calendrier de chaque cycle de consultation sera défini dans le plan de consultation des parties prenantes, élaboré à partir des contributions de la phase I.

18. **Consultation sur l'avant-projet de cadre de durabilité actualisé.** L'avant-projet de cadre de durabilité actualisé sera publié aux fins de consultation après avoir été approuvé par le Comité pour l'efficacité du développement (CODE) du Groupe de la Banque mondiale. Il devrait être constitué de trois éléments :

- a. la Politique de durabilité environnementale et sociale ;
- b. la Politique d'accès à l'information ;
- c. les Normes de performance en matière de durabilité environnementale et sociale.

19. Les suggestions et les réactions sur l'avant-projet de cadre seront sollicitées par différents canaux, y compris des sessions de consultation organisées dans différentes régions, le portail de consultation de la mise à jour du cadre de durabilité et par courrier électronique. D'autres canaux seront envisagés le cas

échéant.

20. Des consultations seront organisées pour les différents éléments du cadre de durabilité, et des sessions de consultation plus ciblées pourront être organisées pour des questions thématiques et techniques spécifiques. Des informations détaillées concernant les consultations, y compris le format, les dates et les questions à examiner, seront annoncées sur le portail de consultation de la mise à jour du cadre de durabilité.

21. Il est prévu qu'au moins deux sessions portes ouvertes soient organisées au cours de la phase II au siège de l'IFC, afin de fournir une plateforme centrale pour les premiers retours d'information et les discussions. En outre, au moins une session de consultation sera organisée dans chacun des bureaux régionaux de l'IFC sélectionnés (« hubs »), afin d'explorer les enjeux, préoccupations et perspectives propres à chacune des régions. Les consultations devraient être animées de manière professionnelle par une société de conseil tierce. Des services d'interprétation dans les langues locales sont prévus pour les sessions régionales.

22. Des sessions adaptées aux coutumes culturelles spécifiques seront organisées afin de tenir compte des perspectives uniques des peuples autochtones et des collectivités touchées, en s'assurant que leurs voix sont entendues et prises en compte pour l'intégration dans le cadre.

23. **Consultation sur le projet révisé du cadre de durabilité actualisé.** Conformément aux pratiques antérieures, un projet révisé du cadre de durabilité sera publié pour recueillir les observations du public. Les documents révisés seront marqués pour indiquer les changements apportés par rapport à l'avant-projet. L'objectif de cette consultation est de recueillir des observations ciblées et concises sur la version révisée du cadre de durabilité actualisé avant de le soumettre à l'approbation du Conseil d'administration. Le projet révisé comprendra chacun des éléments constitutifs du cadre de durabilité, ainsi qu'une matrice de retour d'information regroupant les observations communiquées lors de la première série de consultations.

24. Outre le site web et les canaux en ligne, au moins deux sessions seront organisées en anglais, et au moins une session dans chacune des langues officielles du Groupe de la Banque mondiale (arabe, chinois, français, portugais, russe et espagnol). Cette approche vise à maximiser l'accessibilité et l'engagement, en permettant une participation plus large et en offrant aux parties prenantes du monde entier la possibilité de faire part de leurs observations.

1.3 Groupes de parties prenantes

25. Nous nous engageons à favoriser un processus de consultation transparent et inclusif lors de l'élaboration de la version actualisée du cadre de durabilité. Reconnaisant l'importance de la diversité des points de vue, les institutions s'engagent à participer activement et à faciliter une collaboration et un dialogue constructifs avec un large éventail de parties prenantes représentant une variété de secteurs, de régions, d'utilisateurs, de profils professionnels et d'intérêts.

26. Les parties prenantes externes peuvent comprendre : a) des banques multilatérales de développement et des institutions de financement du développement ; b) des clients de l'IFC et de la MIGA ; c) des OSC et des ONG, y compris des organisations confessionnelles ; d) des syndicats ; e) des associations industrielles ; f) des organisations de peuples autochtones ; g) des collectivités touchées par les projets ; h) des partenaires du secteur financier ; i) des organismes des Nations unies ; j) des gouvernements ; k) des universitaires et des centres de recherche ; l) des réseaux de praticiens, des communautés de pratique et des associations indépendantes de consultation et d'experts E&S.

27. L'IFC et la MIGA s'engageront également au sein de leurs institutions, avec le Bureau du conseiller-médiateur pour la conformité (CAO) et le Groupe indépendant d'évaluation (IEG), ainsi qu'avec la Banque mondiale. L'IFC et la MIGA s'engageront auprès de leurs conseils d'administration tout au long du processus de mise à jour.

1.4 Mécanismes de consultation et de retour d'information

28. Divers mécanismes de retour d'information seront utilisés pour donner à toutes les parties prenantes la possibilité d'apporter des contributions et de comprendre comment elles ont été reçues, notamment :

- a. contributions écrites : recueillies par le biais du portail de consultation de la mise à jour du cadre de durabilité, par courrier électronique ou d'autres canaux désignés ;
- b. contributions verbales : recueillies lors de réunions tenues en ligne ou en présentiel, au siège ou dans les bureaux régionaux ;
- c. collecte des retours d'information : obtenus par le biais de formulaires structurés, d'enquêtes et de forums ouverts afin d'assurer une couverture complète ;
- d. mécanisme de rétroaction : un tableau récapitulatif des retours d'information sera diffusé après la première série de consultations. Ce tableau inclura les observations formulées sans attribution.

29. L'anglais sera la langue principale du processus de consultation et les documents seront diffusés dans cette langue. Les justificatifs (tels que les résumés sous forme de présentations) seront par ailleurs fournis dans les langues officielles du Groupe de la Banque mondiale. Le cadre de durabilité final approuvé par le Conseil d'administration sera traduit et mis à disposition dans toutes les langues officielles du Groupe de la Banque mondiale.

1.5 Calendrier prévu

30. La phase I (phase de dialogue), axée sur des séances d'écoute ciblées, un dialogue sur le processus et la rédaction de l'avant-projet de cadre mis à jour, devrait durer environ 9 à 12 mois, d'avril 2025 à mars 2026.

31. La phase II (phase de consultation publique), qui comprend deux cycles de consultation, l'intégration des observations et la finalisation du cadre de durabilité mis à jour, devrait durer environ 12 à 24 mois et être lancée en 2026.

32. À l'issue de la phase II, pour clore les consultations, l'ensemble de documents finaux sera transmis aux parties prenantes après approbation du Conseil d'administration.